SECTION DU CALVADOS

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3ème étage – Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61
06.34.56.51.35

CTL du 4 octobre 2022 : liminaire

Monsieur le Président,

Cet été a vu l'adoption de la « loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » et de la loi de Finances rectificative 2022, dans un contexte parlementaire renouvelé et porteur de rebondissements.

Malheureusement, ces mesures sont très loin de compenser l'inflation galopante depuis plusieurs mois et l'insuffisante revalorisation du point d'indice passe par pertes et profits les trop nombreuses années blanches… C'est pourquoi la revalorisation des salaires, des traitements et des pensions demeure la priorité pour **Force Ouvrière**, syndicat de la feuille de paye, d'autant qu'à ce jour, tout laisse à penser que la courbe de l'inflation va poursuivre sa progression.

Sur la question des retraites, **FO** réaffirme qu'elles ne doivent pas être une variable d'ajustement des finances publiques. Si le gouvernement persiste dans son projet de contre réforme avec un nouveau recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisations et la remise en cause des régimes existants, alors la mobilisation et la grève dans l'unité la plus large seront à l'ordre du jour pour le RETRAIT de ce projet funeste.

La Loi de Finances pour l'année 2023 vient de dévoiler les 850 nouvelles suppressions d'emplois qui vont peser lourdement encore sur le devenir des missions de notre administration. Une nouvelle fois la DGFiP est la principale contributrice. Le Calvados va subir une nouvelle saignée que les projets pour le NRP 2023 vont favoriser comme chaque année.

Avant l'été, le Directeur Général avait lancé son grand remue-méninges, opération de communication censée permettre aux personnels de définir collectivement le contenu du prochain contrat d'objectif et de moyen. La synthèse de cette opération de communication publiée sur Ulysse 14 est un copié-collé de ce qui est publié dans les autres départements. Comme c'est étrange ! Pour **FO-DGFIP14**, nul besoin d'engager une pseudo concertation pour constater que les agents sont fatigués et qu'ils en ont marre d'être exemplaires. La conclusion pourrait être simplement : Tout ça pour ça ! Loin de nous l'idée de refuser au Directeur général de s'adresser directement aux agents mais que voudrait-il savoir que nous ne lui ayons déjà dit ?

Que la poursuite des restructurations n'est plus possible ? Que les suppressions d'emplois sont insupportables ? Que les agents ne se retrouvent plus dans l'exercice quotidien de missions qu'ils continuent néanmoins de porter à bout de bras avec un sens du service public qui force le respect ? Que ce qui reste du réseau est complètement désorganisé ? Qu'un service public qui accueille de moins en moins de public n'est plus vraiment un service public ?

Fallait-il vraiment se lancer dans une telle opération pour comprendre que les préoccupations des agents sont claires : l'emploi, le pouvoir d'achat, l'exercice plein, entier et quotidien de toutes les missions, la reconnaissance concrète de leur engagement par la revalorisation des régimes indemnitaires et un plan de qualification ambitieux, l'amélioration effective des conditions de travail.. ?

A tout le moins, ce qui ressort, c'est la demande des agents d'une pause dans les réformes. Ont-ils été entendus ? Sans aucun doute, la réponse est « **NON** » ! Nous ne serions pas ici aujourd'hui pour débattre du NRP.

Pour l'heure, à force de suppressions d'emplois aveugles et de restructurations inconséquentes d'année en année, notre administration devient ingouvernable sur le terrain, le seul objectif étant de s'adapter à la baisse de moyens en abandonnant progressivement les missions..voilà une bien triste ambition à peine plus de 10 ans après la création de la DGFIP...Et ce n'est pas la démétropolisation, lot de consolation pour certains élus et bouée de sauvetage pour quelques collègues qui pourra sauver les apparences !

Le NRP considéré comme la « potion miracle à la santé fragilisée de la DGFIP » se poursuit en 2023 avec moins de moyens humains et plus de charges. Le Calvados en bon élève de la classe a répondu dès le début à la commande du directeur général et a réussi dans un premier temps à calquer la carte des SGC sur celle des implantations fiscales, puis a commencé à réduire le nombre de SIP, de SIE et de SPF. Bel exemple de proximité pour les usagers ! Pourtant, cette année encore le démembrement continue. Vous créez des monstres ingérables sur Caen : SIE, SIP, Trésorerie hospitalière, SGC de Caen, SGC Val et littoral. Les périmètres s'élargissent quand la proximité diminue.

Ce « Nouveau Remède de Proximité » s'apparente à une vaste escroquerie. Les restructurations à la DGFIP sont la conséquence des suppressions d'emplois et non le souhait de moderniser. Désormais, l'État s'attaque aux missions, la disparition de la redevance télé conjuguée à celle de la taxe d'habitation n'en est qu'une illustration. Au final, les restructurations des divers services (SIP, SIE, SGC, etc.) auront emporté à chaque fois des suppressions d'emplois et une augmentation des charges. Vous perfusez à grand renfort de contractuels sous-payés, taillables et corvéables à merci pour une durée très limitée au prétexte de couvrir des secteurs qui ne seraient pas demandés par les agents quand la vraie raison n'est que de satisfaire à une demande gouvernementale.

Pourtant, les « chantres des restructurations » nous promettaient des améliorations significatives. En 14 ans, les agents de la DGFIP auront connu environ 24000 suppressions d'emplois, une maigre augmentation du point d'indice, des miettes de salaire avec le PPCR (le plus petit commun rémunérateur), une diminution des promotions, bref, que du bonheur ! Aujourd'hui, le gouvernement par voie d'ordonnance (2022-408 du 23 mars 2022) nous promet une responsabilité non seulement du Comptable, mais également des collaborateurs. En cas de faute de gestion, les amendes infligées pourraient aller de 1 à 6 mois de traitement. Pouvez-vous nous indiquer ce que recouvre la notion de collaborateurs et où nous en sommes de la mise en place de cette réforme?

Le département du Calvados subit depuis deux ans les effets délétère du NRP avec son lot de transferts d'emplois, de concentration de services, de grand chamboule-tout généralisé ! A l'heure où la troisième vague du NRP se profile pour 2023, **FO-DGFIP14** exige l'arrêt immédiat de ce projet hors sol, uniquement pourvoyeur de désorganisation des services et d'instabilité anxiogène pour les personnels et votera contre l'ensemble de ce plan destructeur.

FO-DGFIP14 reviendra en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de ce Comité technique local.